



# Guid'Asso

## Loire-Atlantique

Lettre  
d'information  
décembre 2023

24 structures sont aujourd'hui membres de Guid'Asso en Loire-Atlantique.

- Quelles sont les structures labellisées ?
- Quelles précisions ont été apportées par le comité de labellisation pour l'accompagnement spécialiste ?
- Quelles sont les perspectives 2024 ?

Cette lettre départementale a pour objectif de vous aider à suivre le déploiement du dispositif. Bonne lecture !

## 1. Les structures labellisées (décembre 2023)

### Accompagnement généraliste

Animation rurale 44,  
CDOS 44,  
Fédération des amicales laïques 44,  
Saint-Nazaire associations

### Accompagnement spécialiste :

Bénévolat-volontariat : Benenova Nantes, France  
Bénévolat, Passerelles et compétences, Tous bénévoles  
Numérique : Médiagraph  
Environnement : Ecopôle  
Sport : OMS de Nantes, Office des sports de Saint-Nazaire  
Public spécifique jeune : Atelier des Initiatives  
Economie et développement local : Les Ecossoles  
Mécénat : Fondation territoriale 44  
Emploi : Profession sport et loisirs 44

### Information

Collectivités territoriales :  
Orvault, Saint-Herblain,  
Saint-Nazaire, Nantes,  
Pontchâteau, Communauté de  
communes de Châteaubriant-  
Derval (centre socio-culturel)

Associations :  
Nort associations

### Orientation

Commune de Couëron

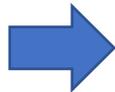
Pour en savoir sur la procédure de labellisation : cliquer [ici](#).  
Pour candidater, contacter la cellule de co-animation.

Cartographie régionale  
Disponible début 2024.  
Cartographie nationale en projet.

## 2. Label « accompagnement spécialiste » : des précisions apportées

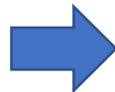
Le cadre national de référence a été apprécié par le comité stratégique départemental réuni en octobre 2023, en tenant compte des particularités des 12 candidats. Parmi les attendus du label, les points suivants ont été précisés :

Une personne  
bénévole  
peut-elle être  
référente  
Guid'Asso?



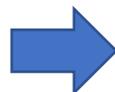
- Oui si elle exerce des missions d'accueil et d'accompagnement auprès des bénéficiaires du service. Elle doit disposer d'un temps suffisant pour l'accompagnement et qui respecte le cahier des charges du niveau de label obtenu.
- De plus, il est demandé qu'un deuxième bénévole référent soit désigné et informé du fonctionnement et des actions du réseau, de sorte qu'un relai puisse être assuré si besoin.

Et s'il n'y a pas de  
"lieu facilement  
accessible et  
visible"?



- Accompagnateurs spécialistes de rayonnement départemental : en l'absence de local identifié, il est demandé de pouvoir disposer d'un lieu d'accueil en présentiel pour toute demande d'accompagnement : prêt d'une salle municipale ou associative, déplacement au siège de l'association bénéficiaire...

Comment  
comprendre  
la notion  
"d'accès gratuit"  
pour le label  
accompagnement  
spécialiste?



Rappel :  
3 rv gratuits a  
minima  
pour le niveau  
généraliste

- L'accompagnateur spécialiste doit proposer un ou plusieurs temps d'accueil gratuits pour :
  - Evaluer les attentes et les besoins du demandeur en lien avec la spécialité de la structure labellisée ;
  - Apporter des informations, des connaissances et des conseils en lien avec la spécialité ;
  - Réaliser un diagnostic qui permette au demandeur de se projeter dans un projet d'actions visant à répondre à sa problématique.
- **Ne relèvent pas de Guid'Asso** et peuvent donc donner lieu à facturation ou à adhésion préalable :
  - la réalisation d'analyses approfondies conduites sur la durée ;
  - les actions de formations collectives ou individuelles ;
  - les services qui permettent de résoudre la problématique du demandeur. Exemples : proposition d'une offre de bénévolat en réponse à un besoin identifié, recherche d'un mécénat de compétences, gestion d'un emploi salarié, accompagnement d'un projet global de transition écologique...

## 3. Perspectives 2024

### → Des rencontres départementales pour les référents :

- le 14 décembre (visio), le 8 février (au Carré des services à Saint-Herblain)
- et aussi 2 dates en mai et septembre encore à préciser.

... pour se connaître, partager des informations et échanger sur des thématiques choisies ensemble.





### → Des formations :

Guid'Asso prévoit deux parcours de formation obligatoires, l'un pour le label information, l'autre pour le label accompagnement généraliste.

- Parcours « information » : 1 journée sur les fondamentaux du fonctionnement des associations. 5 sessions identiques sont prévues entre novembre et février, une par département.
- Parcours « accompagnement généraliste » : 5 journées pour outiller les référents et leur offrir des moments d'échange de pratique et des études de cas. Le parcours est régional et comporte 2 sessions identiques.
  - Session 1 : de novembre à mars
  - Session 2 : de mars à juillet.



### → Un outil de suivi et d'évaluation de l'activité pour les structures labellisées :

- Un groupe de travail national a été constitué fin 2022. Il réunit des co-animateurs, et s'appuie sur un cadre de référence élaboré par la DJEPVA, le Mouvement associatif et la Fonda. Les indicateurs d'évaluation qui seront à renseigner sont en cours d'arbitrage.
- Les co-animateurs des Pays-de-la-Loire travailleront ensuite sur la déclinaison de l'outil national qui comportera des parties optionnelles.
- Un reporting annuel sera demandé aux structures labellisées. La première remontée aura lieu en mars, à renseigner sur « démarches simplifiées ».
- Chaque structure aura la possibilité de garder ses propres outils de suivi s'ils répondent aux attendus régionaux. Un outil sera également proposé pour les structures n'en ayant pas mis en place.

\* \* \* \* \*

#### Vos contacts Guid'Asso : la cellule de co-animation

##### **DSDEN – SDJES 44 :**

Christine Paquelet

[Christine.Paquelet-Landry@ac-nantes.fr](mailto:Christine.Paquelet-Landry@ac-nantes.fr)

06 21 82 50 51

##### **FAL 44 :**

Sophie Labeille

[slabeille@laligue44.org](mailto:slabeille@laligue44.org)

02 51 86 33 19

##### **CDOS 44 :**

Yves Garreau

[vp.professionalisation@cdos44.fr](mailto:vp.professionalisation@cdos44.fr)

02 40 86 33 31

Site internet:

[cliquer ici](#)

Suivi administratif : Emilie Kergreis - [ddva44@ac-nantes.fr](mailto:ddva44@ac-nantes.fr) - 02 40 12 81 43